

02,03 et 04 octobre
2026
A Camaret-sur-Mer



INFORMATIONS & RÈGLEMENT

1. Introduction

Le BREIZH KAYAK FISHING a pour but de promouvoir la pêche sportive et récréative, dans le plus grand respect de l'espace naturel qui l'accueille.

Cette compétition se déroule sur 2 journées en participation par équipe de 2 pêcheurs (50 équipes maximum) à l'issue de laquelle un classement sera effectué afin de déterminer l'équipe gagnante.

Pour participer à l'événement vous :

Certifiez avoir un kayak homologué pour naviguer dans la zone de compétition (zone des 2 miles nautiques d'un abri), vous certifiez posséder tout le matériel de sécurité obligatoire, à savoir :

- Un gilet de sauvetage homologué quel que soit la distance de navigation
- Un moyen de repérage lumineux étanche et autonome de 7h
- Un dispositif permettant d'assurer l'étanchéité du ou des trous d'hommes (jupes pour les kayaks pontés) si le kayak n'est pas « auto-videur.
- Un dispositif permettant le remorquage, d'une longueur au moins égale la longueur de l'embarcation

En complément de l'armement de sécurité, je possède un téléphone portable étanche (ou dans une pochette étanche) et une VHF portable.

- Je suis couvert par une assurance responsabilité civile
- Je suis apte à évaluer les conditions météo et suis seul responsable de ma décision de prendre la mer
- Je suis apte à la nage sur une distance de 25m minimum
- J'ai bien pris connaissance du règlement de la compétition
- J'ai déjà pratiqué un dessalage volontaire et réussi à remonter seul à bord de mon embarcation
- En matière de photos et vidéos, je cède gratuitement mes droits à l'image à l'organisation

2. Annulation

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires voire d'annuler la

compétition. En cas d'annulation la décision sera prise au plus tard le mercredi 30 septembre 2026. Les informations seront données sur la page Facebook de l'événement BREIZH KAYAK FISHING». Dans le cas d'une annulation pour mauvaises conditions météorologiques, l'organisateur se réserve le droit de conserver 10 Euros par participant afin de pallier les frais de fonctionnement liés à la compétition.

3. Déroulement

Jeudi 01 Octobre 2026

- 14h à 18h : Émargement des participants au magasin **Pêcheurs du bout du monde** à Crozon
- 18h à 19h : rendez-vous au camping du Grand Large
- 19h : présentation de l'évènement
- 19h30 : apéritif de bienvenue au camping

Vendredi 02 octobre 2026

- 6h00 à 7h00 : petit déjeuner au camping
- 8h00 : briefing à la mise à l'eau devant la tour Vauban de Camaret
- 8h30 à 15h30 : première manche
- 16h30 : pot officiel au port vauban offert par la mairie de Camaret, présence obligatoire des compétiteurs

Samedi 03 octobre 2026

- 6h00 à 7h00 : petit déjeuner au camping
- 8h00 : briefing à la mise à l'eau devant la tour Vauban de Camaret
- 8h30 à 15h30 : seconde manche
- 17h30 : annonce des résultats et remise des prix au podium de la tour Vauban de Camaret
- 19h30 : repas de fin de compétition au camping le Grand large

Important :

La compétition pourra avoir lieu le dimanche 04 Octobre si annulation du vendredi ou du samedi à cause des conditions météo.

Contacts :

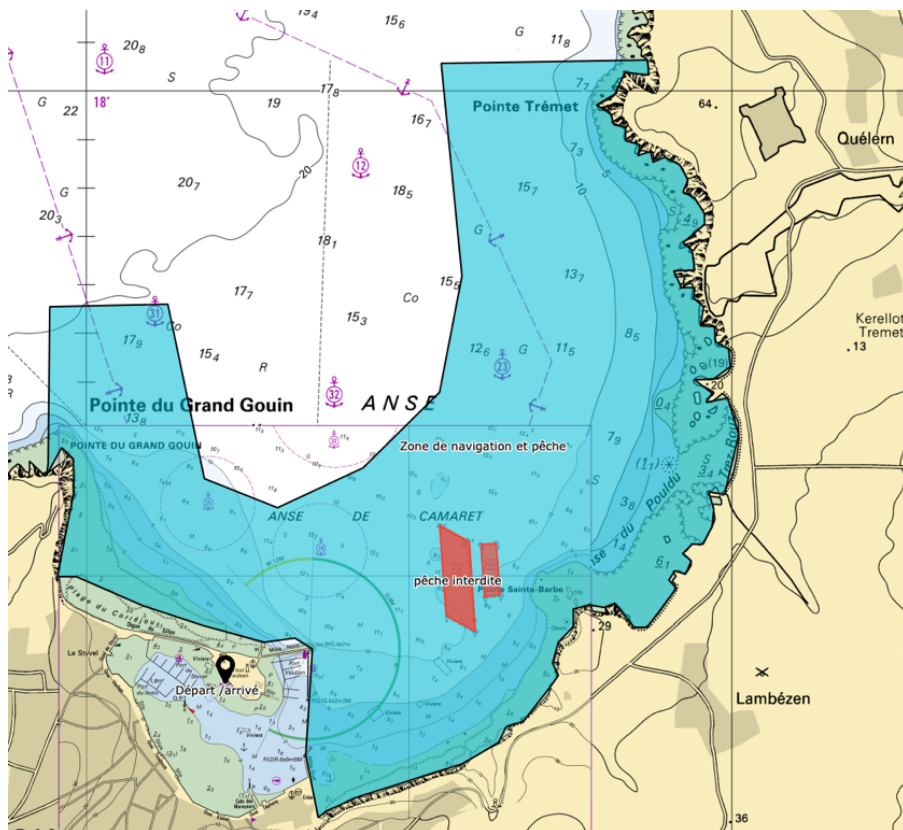
Si vous souhaitez suivre l'actualité du BREIZH KAYAK FISHING, n'hésitez pas à nous suivre sur Facebook via la page «BREIZH KAYAK FISHING»

Vous pouvez aussi nous contacter : bkffishing29@gmail.com

4. Carte de la zone

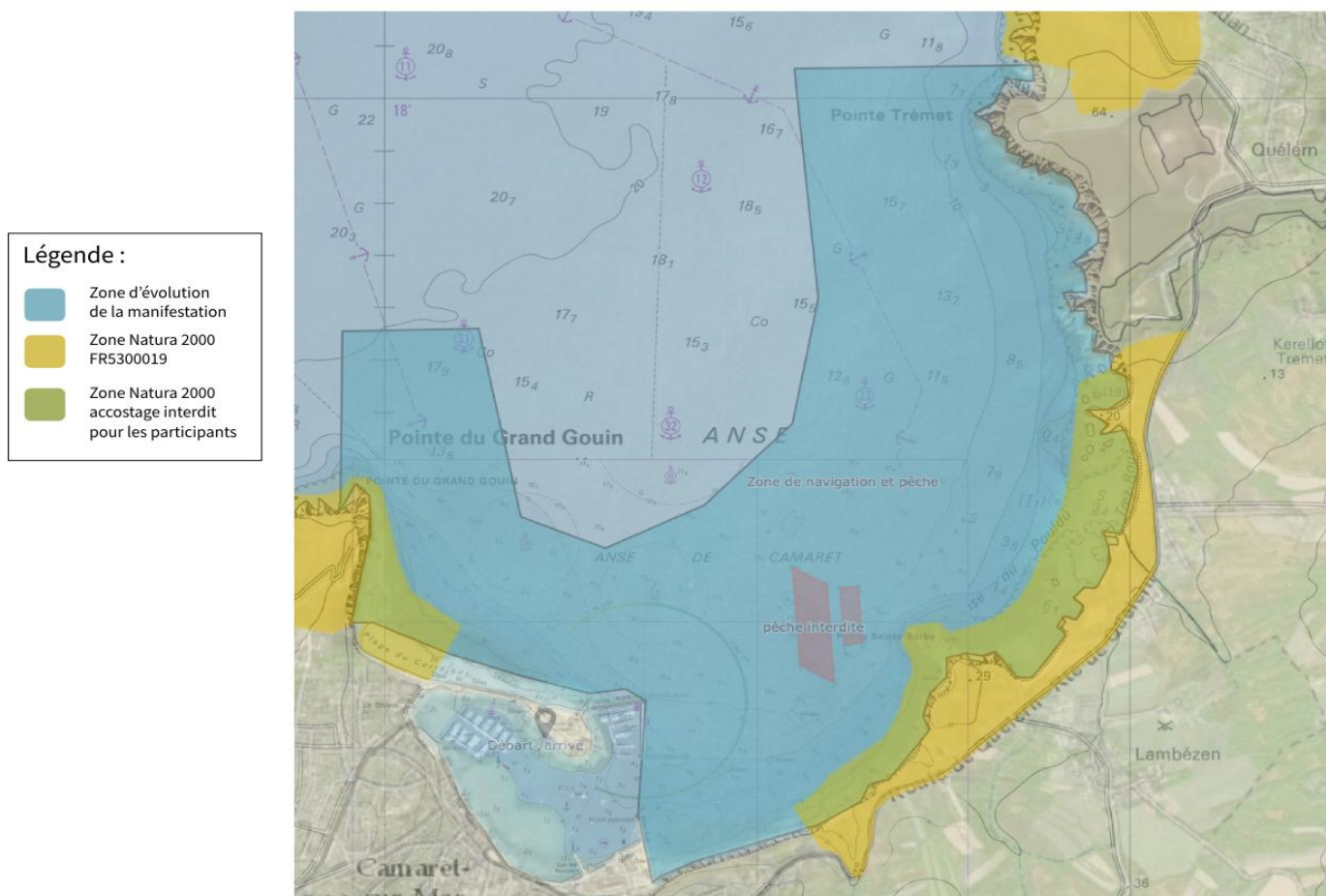
Une carte étanche plus détaillée de la zone avec un quadrillage pour les commissaires sera remise le week-end de la compétition.

Le départ et l'arrivée se font au niveau du port de Camaret-sur-Mer (mises à l'eau sur la cale face à la tour Vauban)



Une partie de la zone se trouve en espace Natura 2000, il est formellement interdit d'accoster sur ces zones qui figurent sur la carte ci-dessous.

En cas de problème technique ou physique, faites appel aux bateaux de sécurité qui vous prendront en charge.



5. Horaires de marées

Lever du soleil : 08h17

Lune gibbeuse décroissante

Coucher du soleil : 19h51

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		02h59	06h03	01h00	1,79m	4,30m	0,36m	1,08m	2,15m
PM	68	09h02	06h26	01h04	6,09m	4,12m	0,34m	1,03m	2,06m
BM		15h28	06h06	01h01	1,97m	3,78m	0,32m	0,95m	1,89m
PM	60	21h34			5,75m				

Lever du soleil : 08h19

Dernier quartier de lune

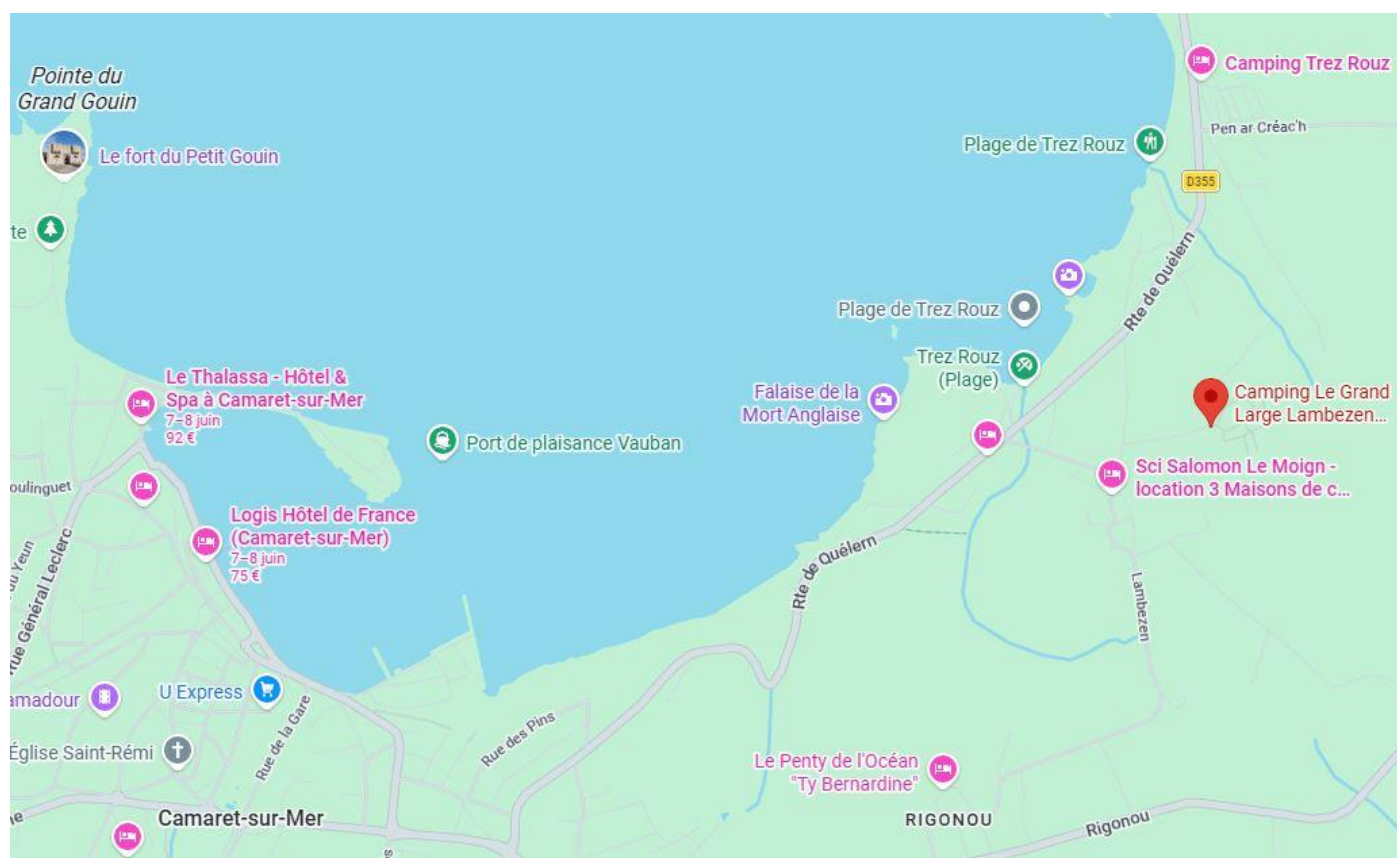
Coucher du soleil : 19h49

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		03h52	06h08	01h01	2,26m	3,38m	0,28m	0,85m	1,69m
PM	53	10h00	06h32	01h05	5,64m	3,26m	0,27m	0,82m	1,63m
BM		16h32	06h11	01h01	2,38m	2,91m	0,24m	0,73m	1,46m
PM	46	22h43			5,29m				

6. Hébergement

Le camping partenaire de l'événement est le camping du grand large. Les petits déjeuner et le repas de fin de compétition se dérouleront sur place au camping..

La réservation de l'hébergement est à la charge de chaque équipe.



RÈGLEMENT BREIZH KAYAK FISHING

Article 1 — Organisation

Le Breizh Kayak Fishing est organisé par l'association BKF, dont le siège social se trouve à Coray.

Article 2 — Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement par le site Internet Helloasso. Les 50 premiers dossiers complets seront retenus. Une liste d'attente peut ensuite être mise en place.

L'inscription est ouverte aux personnes mineures sous la responsabilité d'une personne majeure.

Tout mineur doit être obligatoirement accompagné d'une personne majeure qui en a légalement la garde ; il reste placé sous la responsabilité de ce dernier.

Les frais d'inscriptions comprennent la participation à la compétition, les petits déjeuner et le repas du samedi soir, pour un montant de 100€ par équipe.

La confirmation ou l'annulation de la compétition doit être notifiée par l'organisateur au plus tard le jeudi qui précède la compétition.

En cas d'annulation de la compétition par l'organisateur pour des raisons indépendantes de sa volonté (météo par exemple), 10 Euros pourront être conservés par l'organisation pour couvrir différents frais engagés.

En cas d'annulation des participants inscrits survenant plus de 14 jours avant la compétition, la totalité de la somme encaissée est remboursée. Si l'annulation est signalée moins de 14 jours avant la compétition, aucun remboursement n'est effectué.

Article 3 — Assurance

Chaque compétiteur doit être assuré ; la responsabilité civile étant le minimum requis. Breizh Kayak Fishing assure sa propre manifestation.

Article 4 — Catégorie de navires autorisés

Les kayaks doivent être homologués et mus par l'énergie humaine. L'assistance électrique est autorisée tout comme la voile.

Article 5 - Réglementation

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant. La participation à une manifestation vaut acceptation de l'obligation de se conformer aux obligations relatives à son kayak et à la conduite de ce dernier. Chaque kayakiste doit :

- Respecter la législation en vigueur ;
- Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation
- Se conformer aux dispositions du présent règlement et des dispositions complémentaires définies par l'organisateur ;
- **Respecter les usagers de la mer y compris ceux qui ne participent pas à la compétition.**

Article 6— Sécurité

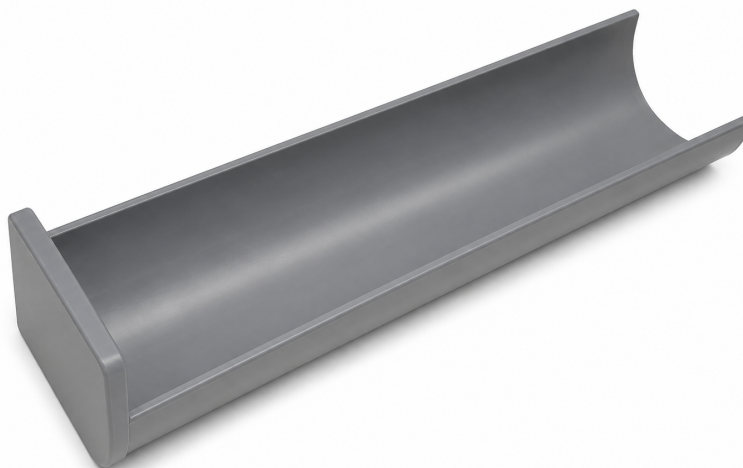
La possession d'une VHF et d'un téléphone portable par participant et le port d'un gilet de sauvetage sont OBLIGATOIRES.

Article 7- Briefing

La participation au briefing est obligatoire.

Article 8- Émargement

Au départ de la manche, chaque participant est tenu d'émarger auprès de l'organisation. Au moment de l'émargement il vous sera remis un tag portant un numéro. **L'équipe doit être en possession d'une gouttière de 80 cm fermée d'un bout dans laquelle on collera une règle autocollante fourni par un de nos partenaires : (Fiiish).**



Elle sera contrôlée par l'organisation. Cette règle et ce tag vous permettront de valider vos prises, voir article 12. A la fin de la manche, chaque participant doit ramener le tag, ce qui validera votre pointage de fin de manche ; les participants qui rentrent avant l'heure de fin de la manche doivent pointer à l'organisation. Dans le cas où un participant est porté manquant à l'organisation, dans un délai défini par l'organisateur, les recherches en mer sont déclenchées par les moyens de l'action de l'état en mer.

Chaque équipe participant doit être joignable en permanence et pour ce faire doit disposer d'une VHF et d'un téléphone portable dans une pochette étanche.

Article 9- Fair play

Il est interdit de gêner délibérément un autre concurrent. Par gêne délibérée on entend passer à distance de lancer d'un autre concurrent. Le non-respect de cette règle entraîne un avertissement. La récidive peut être sanctionnée par l'exclusion.

Article 10 — Zone de pêche

La pêche n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisateur. Tout participant sortant de la zone peut être averti voire exclu de la compétition.

Article 11— Techniques de pêche autorisées

La pêche au lancer de leurres et la pêche aux appâts sont autorisées. Sont expressément interdites : la pêche au mouillage, la pose d'engins dormants. L'amorçage est également interdit.

Le vivier ou tout autre moyen de conservation du poisson sont interdits à bord du kayak.

Une seule canne peut être mise en action de pêche par chaque concurrent. Un seul "teaser" est permis avant le leurre sur chaque ligne.

L'usage d'ancres flottantes est autorisé.

Seule l'utilisation d'hameçons simples est autorisée (triples interdits)

Article 12— Mesure et comptabilisation des prises

Les prises des espèces suivantes seront comptabilisées :



COMPÉTITION

DE PÊCHE EN KAYAK





	ESPÈCES	 POINTS	 MAILLE (cm)	 QUOTA
	aiguillette/orphie	30	20	2
	calamar	34	20	2
	chinchard	41	20	2
	dorade grise/sar	35	20	2
	lieu jaune & noir	29	20	2
	maquereau	36	20	2
	pageot/pagre/dorade rose	50	20	2
	poulpe / pieuvre	62	20	2
	rouget grondin	39	20	2
	roussette/émissole	54	20	2
	saint pierre	64	20	2
	seiche	31	20	2
	vieille, coquette	33	20	2



RESPECTONS LA MER • PÊCHONS RESPONSABLE

PROTÉGEONS NOTRE PASSION



Le Bar commun (*Dicentrarchus Labrax*), d'une taille minimale de 35 cm, avec un quota de 3 poissons.

A l'issue de leur validation, toutes les prises sont remises à l'eau (Le vivier ou tout autre moyen de conservation du poisson sont interdits à bord du kayak !).

Les validations seront faites via l'application FishFriender (à télécharger sur play store ou apple store) en autonomie, par l'enregistrement de votre prise de vue dans l'application, et d'une vidéo de remise à l'eau.
Une règle de mesure officielle vous sera remise au départ du challenge avec un tag, seules les photos prises avec ces ensembles seront retenues.

Tout poisson présenté ou relâché mort entraîne une pénalité pour le participant concerné, de même que tout poisson présenté en mauvais état ou d'aspect fébrile et qui ne peut plus être visiblement relâché entraîne la même pénalité.

Article 13 — Bateaux sécurité

Les bateaux sécurité de la compétition sont là pour encadrer votre sécurité et veiller au bon déroulement de l'événement, ils ont autorité de faire respecter le règlement. Les réclamations doivent être adressées exclusivement à l'organisateur dans un délai déterminé.

En cas de problème technique ou physique, contactez le bateau sécurité situé dans votre zone par VHF ou par téléphone. Signalez du mieux possible votre position puis levez votre pagaie afin d'être bien repéré.

Article 14 — Barème des points

Les résultats des deux manches sont cumulés. L'équipe vainqueur est celle qui comptabilise le plus de points. En cas d'égalité, le plus gros bar détermine le meilleur. En cas de nouvelle égalité, le second plus gros bar etc...

Article 15— Pénalités

Des pénalités seront infligées pour l'une des infractions données ci-après :

- Retard de moins de 15 minutes au pointage à l'arrivée : - 10 points par minute de retard
- Retard de plus de 15 minutes au pointage à l'arrivée : élimination
- Non-respect des consignes de l'organisateur : avertissement puis élimination de la manche.
- Navigation hors zone : avertissement puis élimination de la manche.
- Utilisation d'une technique de pêche interdite par le présent règlement : élimination de la manche
- Absence lors du briefing : élimination de la manche.
- Non-respect des usagers de la mer : élimination de la manche.

L'organisateur se réserve le droit de sanctionner également des fautes qui ne feraient pas partie du barème.

Article 16 — Droit à l'image

Durant la compétition, les bénévoles de l'organisation sont susceptibles de prendre des photos ou vidéos en vue d'une diffusion, les réseaux sociaux, la presse locale et spécialisée ou quelconque support.
Chaque compétiteur autorise la diffusion de son image lors de cette compétition.

COMPÉTITION DE PÊCHE EN KAYAK



CAMARET SUR MER

2, 3 & 4 OCTOBRE 2026



100% KAYAK
ESPRIT SPORTIF



RESPECT DU POISSON
& DE L'ENVIRONNEMENT



PASSION &
CONVIVIALITÉ

UNE COMPÉTITION, UNE PASSION, UNE RÉGION !

SUIVEZ LA BKF
SUR FACEBOOK !



 BREIZH KAYAK FISHING

NAVICOM

FiiiiSH

Kerfil

ATLANTIC KAYAK .FR
Kayak pêche / Location

 PÊCHEURS
DU BOUT DU MONDE